

ProEthique conseil, un cabinet créé et dirigé par Daniel Gacoïn :

- Educateur spécialisé, ancien directeur d'établissement social, consultant, formateur,
- Auteur de :
 - > *Communiquer dans les organisations sociales et médico-sociales* », Dunod, 2^{ème} éd. 2004,
 - > *Conduire des projets en action sociale*, Dunod, 2^{ème} éd. 2010,
 - > *Guide de l'évaluation en action sociale et médico-sociale* », Dunod, 2010,
 - > « *Mieux gérer son temps de direction* », ESF, Guides Direction(s), à paraître, 2012
- Co-auteur de
 - > *CD Rom - Modèles, fiches et tableaux de bord pour diriger un établissement social et médico-social*, Direction(s), éd. 2010, 2011, à paraître éd. 2012
 - > *Manuel de direction en action sociale et médico-sociale*, ouvrage collectif, Dunod, 2011

- À retrouver sur son blog :

www.danielgacoïn.blogspot.com



- 13 années d'expérience d'accompagnement des organisations, 30 années d'expérience de la formation.

ProEthique conseil s'engage :

- À vous écouter,
- À s'adapter à vos demandes et à vos besoins,
- À réussir la mission confiée, dans ses délais,
- À vous soutenir dans la mise en œuvre.

ProEthique conseil est un cabinet de conseil, d'études, de formation, engagé dans l'accompagnement des organisations sociales et médico-sociales.

ProEthique conseil est un cabinet habilité par l'ANESM pour mener des évaluations externes.

ProEthique conseil est un réseau pouvant mobiliser des personnes ressources dans des thématiques spécialisées.

PARMI NOS PRESTATIONS : L'ÉVALUATION EXTERNE D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL

Une philosophie

Le cabinet ProÉthique s'engage en indiquant que toute démarche d'évaluation externe est une rencontre entre un cabinet habilité et un commanditaire. Le cabinet ProÉthique ne se sent pas tenu de répondre à toute sollicitation, mais uniquement à celles où cette rencontre semble possible. Le cabinet ProÉthique conseil compte, dans le prolongement, assumer une double position dans son action auprès de l'institution qui la sollicite : une position de prestataire (avec des obligations claires à respecter), une position de partenaire.

Pour le cabinet ProÉthique et comme le disent les pouvoirs publics, l'évaluation externe n'est pas un contrôle, un examen de la conformité de la structure à la réglementation ou à ses obligations. C'est une démarche dynamique : production de connaissances, à partir des fondements et des besoins, sur les activités et les prestations en place.

Cette production concernera des références et critères examinés sous l'angle de l'effectivité et de la conformité à des impératifs (approche classique en démarche qualité). Elle concernera également des références et critères liés à des atteintes d'objectifs (cohérence, efficacité, effets et impacts, notamment dans les accompagnements).

Cette production est nécessairement une co-production, au sens où le cabinet assure une recherche de données objectives et probantes, avec la collaboration de la direction et des acteurs de terrain, mais également au sens où l'établissement intervient dans la construction du projet évaluatif et dans l'élaboration des perspectives (première présentation le dernier jour de terrain, échange autour du pré-rapport, avant écrit final).

Le cabinet ProÉthique y assume un positionnement général : ne pas se centrer sur une liste référentielle et complète de pratiques standards pour examiner la conformité des réalités à ces dernières, mais construire un contenu, non exhaustif et personnalisé, avec 50 processus clés examinés sous l'angle de l'effectivité des pratiques, et 50 processus clés examinés sous l'angle de la pertinence avec des besoins, de la cohérence et de l'efficacité (effets et impacts attendus, effets et impacts réels) des actions.

Parallèlement, le cabinet ProÉthique assume des engagements, formalisés au moment de son habilitation comme évaluateur externe par l'ANESM : un devoir d'intégrité, un devoir d'objectivité (ne pas avoir accompagné l'association ou un de ses établissements dans l'année précédant les diverses évaluations ou dans une évaluation interne), un devoir de confidentialité, un devoir de compétence.

A ce titre, le Cabinet ProÉthique transmettra à chaque établissement où il réalisera une évaluation la déclaration sur l'honneur (ainsi que celle de ses collaborateurs), annexée au contrat, par laquelle il atteste remplir les conditions énoncées dans le décret n°2007- 975 du 15 mai 2007 et remplies dans le dossier d'habilitation du Cabinet.

Phase 1. Etablir le projet évaluatif

Notre travail

A. Prendre connaissance et comprendre

Réalisation d'une analyse documentaire (liste des documents précisés dans le décret du 15 mai 2007 + exemplaire de document individuel de prise en charge ou contrat de séjour et rapports d'activité des 3 dernières années).

B. Formaliser un contenu personnalisé

Livraison d'un document de synthèse (analyse documentaire, cadre évaluatif avec les 2 x 50 processus clés, les indicateurs associés et les supports prévisibles pour le recueil de données). Le cadre évaluatif comprend 6 chapitres.

Chapitre 1 : droits des usagers, participation, personnalisation des prestations, sécurité et gestion des risques (dont maltraitance).

Chapitre 2 : les objectifs d'accompagnement et les effets des actions.

Exemple des thèmes généraux pour un SAVS :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie,
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés,
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants,
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale,
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social,
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion,
- Le suivi éducatif et psychologique.

Exemple des thèmes généraux pour un EHPAD :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie,
- Le soutien de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- Les soins techniques,
- La prévention des risques inhérents à la vulnérabilité,
- L'implication et le soutien de l'entourage,

Cabinet ProEthique conseil – SARL au capital de 7 500 euros - RCS Paris 494 225 980 – Siret 494 225 980 00015

Organisme habilité pour l'évaluation externe des ESSMS N°H2009-07-102

Siège social jusqu'au 29 janvier 2012 : 15-29 rue Guilleminot 75014 Paris – 06 19 41 30 02

Nouvelle adresse à compter du 30 janvier 2012 : 1278 D Chemin de la Verdière 84140 Montfavet-Avignon

Mail : direction@proethique.fr

- L'animation sociale interne,
- Le soutien d'une vie personnelle et sociale.

Exemple des thèmes généraux pour une MECS :

- L'accueil dans la vie quotidienne et des apprentissages d'autonomie,
- L'accompagnement dans un projet scolaire et/ou de formation,
- L'accompagnement dans des relations familiales,
- Le soutien de l'autorité parentale,
- L'accompagnement vers le soin,
- L'inscription dans une vie sociale,
- Le soutien dans une orientation ou dans un retour dans la vie familiale.

Chapitre 3 : L'ouverture sur et dans le territoire, les coopérations, l'accessibilité.

Chapitre 4 : Le projet institutionnel et son élaboration, s'appuyant sur des besoins, l'évaluation et la mise en œuvre, son appropriation, sa communication.

Chapitre 5 : L'organisation avec la mobilisation de moyens humains et le soutien des compétences, le management interne, les coopérations et le travail en équipe, la synergie des moyens (dont ressources financières), les systèmes d'information.

Chapitre 6 : l'évaluation interne, priorités et modalités de mise en œuvre de la démarche, communication et diffusion des propositions d'amélioration, implication des acteurs, mise en œuvre des mesures d'amélioration et échéancier retenu, modalités de suivi et de bilan périodique, dynamique générale.

Le cadre évaluatif est construit à partir des documents internes, mais également en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM (programme 1 à 7 de l'ANESM) ou autres (par exemple recommandations DGAS de 2006 sur le dossier de l'utilisateur).

Pour la phase 1, la facturation moyenne correspond à : 0,75 jour de travail.

Phase 2. Communiquer et enrichir le cadre évaluatif

Notre travail

A. Présenter le document

Animation d'une demi-journée de rencontre avec un comité de pilotage de la structure ou une instance évaluative.

B. Enrichir le document et construire le programme de la phase 3

Prise en compte des remarques formulées lors de la présentation et écriture d'un document enrichi, formulation d'un programme de travail.

Pour la phase 2, la facturation moyenne correspond à : 0,5 jour de travail.

Phase 3. Réaliser un recueil de données sur le terrain

Notre travail

A. Examiner sur le terrain les processus clés, sous l'angle de l'effectivité

Visite des locaux et des observations effectuées sur les lieux d'accueil et de vie, les consignes de sécurité et affichage, sur l'organisation des temps de vie ou d'accueil.

Constats : lecture de comptes-rendus de réunions professionnelles, ou réflexions thématiques des contenus des CVS ou autres temps de participations des usagers, des registres de plaintes, du registre de sécurité, des procédures de sécurité pour les véhicules, de la sécurité alimentaire, des procédures et outils de gestion des ressources humaines.

Constats par un évaluateur (médecin) sur site sur les procédures de soins (ou délivrance de médicaments, dossiers, procédures diverses) et leur adéquation, s'il en est besoin.

Regard effectué par ce même évaluateur médecin (secret professionnel) sur l'organisation des dossiers des usagers (reprise d'un échantillon, et regard sur la forme, non sur les contenus, et le respect des obligations, avec une statistique sur la présence de documents de base).

Calculs statistiques de réalisation de certaines procédures (effectués dans le cadre des visites, travaux avec la direction ou le chef de service).

Entretiens individuels et collectifs (usagers quand c'est possible, professionnels, familles, membres du CVS, partenaires : nous privilégions l'échange oral ou téléphonique, par rapport à la transmission d'un questionnaire écrit).

B. Examiner sur le terrain les processus clés, sous l'angle des effets et impacts

Entretiens individuels et collectifs (professionnels, familles, partenaires).

Étude de certains contenus de réunions.

Étude des progressions, effets et impacts des accompagnements, pour un échantillon (aléatoire) d'usagers (rapports d'observation, comptes-rendus de synthèse, projets personnalisés) : cette étude supposera une mobilisation de professionnels engagés dans l'accompagnement des personnes.

Présence dans des temps de vie, d'activité ou d'accueil sur chaque structure.

Pour la phase 3, la facturation moyenne (établissement de 50 à 75 places) correspond à : 4,5 jours de travail.

Phase 4. Réaliser le rapport d'évaluation externe

Notre travail

A. Formaliser et transmettre un pré-rapport

Réalisation d'un document construit conformément aux recommandations de l'ANESM et des pouvoirs publics avec 7 parties :

1. La structure, ses spécificités et références (élément de cadrage),
2. Le processus d'évaluation (méthodologie, critères utilisés, modes de recueil de données) et son déroulement,
3. Un état des lieux synthétique (données recueillies en 6 chapitres),
4. L'analyse des données recueillies sur les suites données à l'évaluation interne,
5. L'analyse des données recueillies sur certaines thématiques et registres spécifiques (définis dans l'annexe 3-10 du décret du 15 mai 2007 - chapitre II, section 3),
6. La synthèse selon les contenus formels et réglementaires (en cours de préparation entre l'ANESM et la DGCS, un premier modèle étant en cours d'expérimentation),
7. Les propositions et/ou préconisations (stratégiques, opérationnelles) avec un calendrier de mise en œuvre.

B. Présenter le pré-rapport

Animation d'une demi-journée de rencontre avec un comité de pilotage de la structure ou une instance évaluative.

C. Enrichir les contenus et formaliser le rapport final

Prise en compte des remarques formulées lors de la rencontre indiquée ci-dessus et intégration (voire modification des écrits initiaux) dans le rapport final.

Transmission de 3 exemplaires du rapport final à l'établissement et 2 exemplaires à l'organisme gestionnaire.

Pour la phase 4, la facturation moyenne (établissement de 50 à 75 places) correspond à : 1,75 jours de travail (1,25 jour écriture, 0,5 jour de restitution).

Les délais

Le travail présenté suit la phase initiale de négociation du mandat (présentation d'une offre dans le cadre d'un processus concurrentiel, négociation et ajustement de l'offre, contractualisation).

Entre la signature du contrat et la fin du processus (rapport final en 5 exemplaires), la réalisation s'établit sur un temps moyen de 4 mois.

Le coût de la prestation

Pour un établissement de taille moyenne (50 à 75 places) le coût global de la prestation est donc calculé sur la base de :

- 2 jours de travail d'écriture (1000 € HT par jour) avec 0,75 jour en phase 1 et 1,25 jour en phase 4 :
2 392 € TTC.
- 5,5 jours de travail sur le terrain (1 200 € par jour), avec 0,5 jour en phase 2, 4,5 jour en phase 3, 0,5 jour en phase 4

7 893 € TTC

Soit un total de 10 285 € TTC

Nos tarifs comprennent l'ensemble des coûts : rédaction et envoi des documents, animation et journées de terrain, intégralité des frais d'hébergement et de déplacement (prévoir un coût supplémentaire pour un déplacement en avion dans les DOM). Ces montants seront facturés selon un paiement échelonné.

La modulation de la prestation

- Le coût peut être aménagé en fonction de l'allègement éventuel de telle ou telle partie de notre accompagnement.
- Le coût est pondéré, selon la taille de la structure
- Le coût peut être également pondéré en fonction d'évaluations conjointes entre plusieurs structures du même organisme gestionnaire (mutualisations de prestations, de déplacements, etc.)

Les intervenants

La quinzaine d'intervenants du Cabinet ProÉthique conseil ont tous une expérience professionnelle de terrain (et non uniquement de consultant ou de formateur) dans le secteur social et médico-social. Ils ont suivi une formation sur les méthodes et outils en évaluation interne ou externe, soit dans des organismes de formation, soit dans le cadre d'une formation intra.

Le directeur du cabinet développe de nombreuses formations (IRTS, ENPJJ, Direction(s), etc.) sur le thème de l'évaluation, a formulé des contenus et méthodes dans des ouvrages et articles. Il intervient systématiquement comme porteur de projet et intervenant avec les autres évaluateurs dans chacune des évaluations externes réalisées par le cabinet.